

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 23 OCTOBRE 2013

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre-Président ;
Mme et Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe
LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc
FAYT, *Echevins*

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc
JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa
DAVOINE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER,
Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA,
Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, Anne-
Marie CALLEWAERT, *Conseillers*

Mme Eugénie RUELLE, *Présidente du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur Général f.f..*

EXCUSEE :

Mme Judith PHILIPPE

*Convoquée en date du 11 octobre 2013, la séance est présidée par Monsieur
Laurent DEVIN, Bourgmestre.*

*

Conseil communal du 23 octobre 2013

à 20h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

TUTELLE CPAS

**1. Tutelle CPAS – Comptes annuels 2012 – Approbation de la délibération du Conseil de l'Action Sociale
- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 23 septembre 2013, reçue à la Ville en date du 27 septembre 2013, par laquelle le Conseil de l'Action Sociale approuve les comptes annuels 2012 du CPAS.

M. Piret indique qu'il n'a aucune remarque à émettre sur le compte, qui est un acte technique. Néanmoins, il relève que la Ville rapatrie 120.000 EUR du boni dégagé au compte par le CPAS. Il remarque que sous la mandature Union, les conseillers de l'opposition levaient les bras au ciel lorsque la majorité effectuait ce type d'opération. L'adoption de cette même attitude par la majorité actuelle semble indiquer un revirement complet de position à cet égard.

M. Devin tient à nuancer le propos de M. Piret. La Ville a octroyé, en 2012, une dotation en augmentation de 750.000 EUR au CPAS. Le CPAS dégage, au compte 2012, 473.000 EUR de boni. La Ville en reprend 120.000. La majorité actuelle ne reproduit donc manifestement pas les agissements du groupe Union, qui reprenait systématiquement et jusqu'au dernier sou, tout boni que le CPAS pouvait dégager. Une telle pratique n'était évidemment pas de nature à favoriser la bonne gestion au sein du CPAS. Et n'est manifestement pas comparable à la ventilation du boni dégagé au compte 2012 du CPAS et qui est actuellement sur la table.

Accord à l'unanimité

2. Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2013 – Services ordinaire et extraordinaire

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter la modification budgétaire n° 2 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2013.

M. Piret relève que le crédit pour les consommations d'eau est en augmentation de 20.000 EUR. Il demande la raison de cette augmentation.

M. Van Houter explique qu'une fuite d'eau massive a été détectée dans le vide ventilé de l'Ecole du Centre à Leval, grâce au programme de relevé des compteurs. Des démarches ont été entamées avec la SWDE afin de réduire la facture adressée à la Ville. La facture relative à cette perte d'eau a été diminuée de moitié mais s'élève néanmoins encore à plus de 20.000 EUR

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Abstention: 6

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA,
Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Anne-Marie CALLEWAERT**

3. Approbation des comptes annuels de la Ville de Binche – Communication de la délibération du SPW

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation des comptes annuels 2012 de la Ville de Binche, sans remarque et tels qu'arrêtés par le Conseil communal en date du 18 juin 2013.

Prise de connaissance

4. Procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2013

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2013.

Accord à l'unanimité

5. Procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2013

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2013.

Accord à l'unanimité

**6. Approbation des comptes annuels de la Régie Foncière –
Communication de la délibération du SPW
- PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation des comptes annuels 2012 de la Régie Foncière communale, sans remarque et tels qu'arrêtés par le Conseil communal en date du 18 juin 2013.

Prise de connaissance

**7. Procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le
premier trimestre 2013
- NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le premier trimestre 2013.

Accord à l'unanimité

**8. Procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le
deuxième trimestre 2013
- NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le deuxième trimestre 2013.

Accord à l'unanimité

**9. Régie Foncière – Acquisition à la rue des Arquebusiers à Binche d'une
parcelle cadastrée section A n° 229D pour une contenance de 5a 16ca
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- ratifier la décision du Collège communal du 24 mai 2013 ;
- charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi du passage de l'acte et des tractations avec les propriétaires ;
- prévoir les fonds nécessaires à l'acquisition lors de la prochaine modification budgétaire.

M. Piret demande quelle est la parcelle concernée par ce point. Et si elle est bâtie.

M. Van Houter explique que la Ville de Binche est propriétaire d'un terrain non bâti à front de rue des Arquebusiers. Ce terrain est voisin d'un terrain enclavé à l'arrière, non bâtissable. La Ville de Binche propose l'achat de cette parcelle. L'ensemble composé de la parcelle déjà propriété de la Ville et de la parcelle proposée à l'acquisition permettra le développement, dans le futur, de projets cohérents à cet endroit.

Accord à l'unanimité

**10. Désaffectation d'une partie de voirie vicinale dénommée « Ancienne
Chaussée Brunehault »
- DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- remettre un avis favorable sur le plan de modification du tracé du chemin n° 2 à Waudrez tendant à la suppression partielle dudit chemin dénommé « Ancienne Chaussée Brunehault » ;
- transmettre les documents requis par la procédure au Collège Provincial du Hainaut pour décision finale ;

- incorporer la parcelle constituant cette partie de chemin désaffecté dans le domaine privé de la Ville, dès approbation finale par l'autorité compétente.

Accord à l'unanimité

11. Incorporation de la rue des Mineurs à Péronnes-lez-Binche dans le domaine public

- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 09 septembre 2013, qui a constaté que les voiries de la rue des Mineurs à Péronnes-lez-Binche sont en bon état d'entretien et qui a décidé que la gestion de l'éclairage public incombera à la Ville, dès le passage de l'acte de cession auprès du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi.

Accord à l'unanimité

12. Régie Foncière – Cession à la Ville de Binche de la parcelle cadastrée section B n° 142X13 représentant une partie de l'assiette de la rue des Pâquerettes à Péronnes-lez-Binche

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 23 septembre 2013, qui a décidé d'émettre un avis favorable concernant la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée section B n° 142X13 à la Ville de Binche, représentant une partie de l'assiette de la rue des Pâquerettes à Péronnes-lez-Binche.

Accord à l'unanimité

LOGEMENT

13. Ancrage communal – Programme communal d'actions en matière de logement 2014/2016

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver le programme communal d'actions en matière de logement 2014/2016.

Accord à l'unanimité

JURIDIQUE

14. Marchés publics – Installation d'un réseau de caméras de surveillance – Litige opposant la Ville de Binche à la SA COFELY FABRICOM – Autorisation d'assigner l'auteur de projet en justice

- **DECISION**

Dans le cadre du marché public d'installation d'un réseau de caméras de surveillance, le Conseil communal est invité à autoriser le Collège communal à ester en justice afin de mettre en cause l'auteur de projet dans le litige qui oppose la Ville de Binche à la SA COFELY FABRICOM.

M. Piret demande s'il n'existait personne au sein de l'Administration communale capable de mener cette étude.

M. Devin répond par la négative, ce qui avait justifié la désignation d'un auteur de projet externe, une firme spécialisée.

M. Somers explique que, à l'occasion du projet d'installation du réseau de caméras, le Conseil communal avait décidé de lancer un marché public pour la désignation d'un auteur de projet, chargé de la rédaction du cahier des charges de fourniture et d'installation du matériel, de l'analyse technique des offres et du suivi du chantier. La matière de la vidéo-surveillance de lieux publics est extrêmement spécialisée et en évolution constante. Personne au sein de la Ville ne dispose d'une quelconque expérience ni expertise dans ce domaine. La Ville de Binche a suivi l'analyse technique des différentes offres effectuée par l'auteur de projet. La désignation de la firme chargée de l'installation du matériel est à présent contestée, devant les tribunaux, par une entreprise évincée. La contestation porte sur l'analyse technique des offres. La Ville de Binche, citée, assigne son auteur de projet au titre de garantie et alors qu'aucun jugement, favorable ou défavorable, n'a encore été donné dans cette espèce. Il s'agit d'une décision de prudence et d'anticipation.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

15. IEH – Intercommunale – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire du 02 décembre 2013 à Frameries au PASS – Fusion par constitution d'une nouvelle intercommunale « ORES Assets »

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver la fusion ;
- approuver le projet d'acte constitutif et les statuts de l'intercommunal « ORES Assets ».

M. Deghorain déplore une précipitation des intercommunales sur ce dossier. En effet, aucune décision n'est encore intervenue au Gouvernement wallon et les villes et communes sont déjà invitées à se prononcer sur les projets de fusion. Aussi, il déplore une perte énorme de contrôle des communes sur le marché de l'énergie qui résultera de cette fusion. Ceci engendre un risque de hausse des tarifs de distribution dès 2015. Ce dossier lui donne l'impression d'une structure voulant avaler tout le monde et concentrer les décisions, en les éloignant des pouvoirs locaux.

M. Devin répond que dans toutes les intercommunales, le rôle des représentants communaux est de faire entendre la voix de la commune qu'ils représentent, malgré qu'il soit de bon ton de dire que les mandataires politiques doivent se taire. En 2013, l'IGH et l'IEH ont versé à la Ville de Binche 277.000 EUR de dividendes en moins que la prévision qu'ils avaient communiquée. Cette diminution des dividendes résulte notamment du gel des tarifs dont chacun peut se réjouir.

Pour : 29

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-
Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric
MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA,
Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, Eugénie RUELLE
Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention: 1

Benoit DEGHorain

16. IGH – Intercommunale – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire du 02 décembre 2013 à Frameries au PASS – Fusion par constitution d'une nouvelle intercommunale « ORES Assets »

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver la fusion ;
- approuver le projet d'acte constitutif et les statuts de l'intercommunal « ORES Assets ».

Pour : 29

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, Eugénie RUELLE Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstention: 1

Benoit DEGHORAIN

RENOVATION URBAINE

17. Opération de Rénovation Urbaine – Ilot de l'Hôtel de Ville – Phase II Conciergerie/Croix Rouge – Ajustement du programme et des délais

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier les décisions du Collège communal, du 10 juin 2013, qui a :

- sollicité auprès du Service Public de Wallonie – DGO4 « Rénovation Urbaine », une demande de prolongation des délais préconisés à l'article 2 et conformément à l'article 4 de l'Arrêté de subvention et convention-exécution 2010, jusque fin décembre 2013 ;
- pris connaissance de la modification du programme à savoir, la création de deux logements dans le bâtiment de la Conciergerie en lieu et place de la création de deux maisons unifamiliales, dans les bâtiments de la Conciergerie et de la Croix-Rouge.

Accord à l'unanimité

18. Opération de Rénovation Urbaine – Ilot de l'Hôtel de Ville – Phase II Conciergerie/Croix Rouge – Avenant n° 1 à la convention-exécution n° 2010 – Prolongation du délai de présentation du projet

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 23 septembre 2013, qui approuve l'avenant n° 1 de la convention-exécution n° 2010, et qui fixe la prolongation du délai de présentation du projet au 31 décembre 2013.

Accord à l'unanimité

19. Opération de Rénovation Urbaine – Travaux de construction d'un espace destiné à mettre la « Dentelle de Binche » en valeur au rez-de-chaussée des propriétés communales – Création de logements aux étages

- RATIFICATION

En séance du 16 septembre 2013, le Collège communal a décidé de revoir sa décision quant à l'affectation du rez-de-chaussée des propriétés communales sises rue Saint-Moustier, n° 6 et n° 8, à savoir la création d'un espace destiné à valoriser la « Dentelle de Binche » en lieu et place d'une salle polyvalente.

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision.

Accord à l'unanimité

20. Opération de Rénovation Urbaine – Ilot de l'Hôtel de Ville – Front bâti – Construction d'un Centre Info Tourisme et d'une maison de quartier situés sur la Grand Place n^{os} 5-6 et 7 – Renonciation de la Convention-exécution n° 2013

- RATIFICATION

En séance du 16 septembre 2013, le Collège communal a décidé de renoncer à la convention-exécution 2013 relative à l'octroi par le SPW, d'un complément de subside d'un montant de 164.771,27 € afin de :

- garantir le maintien des prix de l'offre de l'entreprise désignée ;
- respecter les conditions d'octroi du subside du CGT ;
- conserver le maintien de la convention-exécution n° 2011 (réaffectation) d'un montant total de 900.000 €.

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision.

M. Piret comprend, à la lecture de ce point, que la Wallonie a diminué son subside et que le projet est par conséquent reporté.

M. Devin répond qu'il n'en est rien et que le chantier a d'ailleurs été entamé. Il cède la parole à M. Van Houter pour les explications techniques.

M. Van Houter explique que divers subsides ont été sollicités pour financer ce projet, auprès de différents pouvoirs subsidants. Parmi ceux-ci, le département de la Rénovation urbaine de la Wallonie octroie un premier subside. Une tranche complémentaire de subside avait été sollicitée auprès de ce pouvoir, considérant la dernière estimation du projet, à la hausse. Il apparaît que la promesse ferme sur subside relative à cette tranche complémentaire, nécessaire avant tout commencement des travaux, ne peut être octroyée immédiatement par la Wallonie. L'obtention de cette tranche complémentaire nécessite donc de reporter le début des travaux. Aussi, la Ville de Binche souhaite renoncer à cette tranche complémentaire pour trois raisons. Tout d'abord, l'attente de cette tranche complémentaire est de nature à compromettre le maintien des autres enveloppes de subsides déjà acquises mais pour lesquelles les pouvoirs subsidants exigent un début des travaux en 2013. Ensuite, l'offre de l'adjudicataire du marché arrive à expiration et il entend demander un relèvement des prix en cas de report de l'adjudication. Troisièmement, la demande de tranche complémentaire avait été justifiée par une estimation à la hausse des travaux. L'adjudication a été donnée à un prix conforme à l'estimation initiale. Considérant ces trois éléments, la Ville court, dans le pire des scénarios, un risque chiffré à un maximum de 930.000 si elle attend la tranche complémentaire de subsides, tandis que, dans le meilleur des scénarios – obtention de la tranche complémentaire sans perte des autres enveloppes -, elle ne peut gagner que 4.000

EUR. Ayant fait la balance des intérêts de la Ville dans cette affaire, le Collège a décidé renoncer à la tranche complémentaire et propose au Conseil communal de ratifier cette décision.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

21. Installation d'une friterie sur le domaine public communal – Exercice 2013 – Cahier des charges en vigueur – Formule de convention entre les parties – Renouvellement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la convention relative à la friterie installée à Ressaix, Place Elisabeth, sur le domaine public communal.

Accord à l'unanimité

BOIS DE L'ALLOËT

22. Bois de l'Alloët – Vente des coupes de bois – Exercice 2014

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la désignation de l'adjudicataire retenu lors de la vente publique par soumission des coupes de bois de l'exercice 2014 pour le bois de l'Alloët.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

23. Réalisation d'un terrain synthétique au Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies (Entente Binchoise)

- Approbation des conditions et du mode de passation après remarques du pouvoir subsidiant « Infraspports »

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 684, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Réalisation d'un terrain synthétique au Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies (Entente Binchoise) », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 615.597,00 € hors TVA ou 744.872,37 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'appel d'offres ouvert comme mode de passation du marché ;
- inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire 2013 ;
- solliciter une subsidiation pour ce marché auprès des autorités subsidiantes à savoir « Infraspports ».

Accord à l'unanimité

24. Aménagement de la nouvelle parcelle du cimetière de Péronnes-Charbonnages

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 711 et le montant estimé du marché « Aménagement de la nouvelle parcelle du cimetière de Péronnes-Charbonnages », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.560,00 € hors TVA ou 99.897,60 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 878/721-60 (n° de projet 20130050).

M. Piret indique qu'une interdiction de circuler dans les cimetières avec des véhicules a été prise. Elle est applicable durant la période de Toussaint et rend l'accès aux cimetières difficile pour les personnes à mobilité réduite.

M. Bejarano explique que cette décision a été prise afin d'assurer la sécurité dans les cimetières, motif particulièrement valable durant la période de Toussaint qui voit une hausse de fréquentation des cimetières.

M. Devin ajoute que l'instruction a été donnée de pouvoir accompagner les personnes se déplaçant difficilement. Aussi, une collaboration a été mise en place entre les services de la Ville et du CPAS afin de permettre aux personnes de recourir aux prestations du SAFa – Service d'aide aux familles – pour l'entretien des tombes.

Accord à l'unanimité

25. Démolition et reconstruction de la dalle en béton à la rue des Pastures à Binche

- **Procédure d'urgence**
- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à :

- ratifier la décision du Collège communal du 23 septembre 2013 ;
- prendre acte de l'approbation du principe des travaux dans les plus brefs délais afin de garantir la sécurité publique en vertu de l'article L1222-3 § 3 du CDLD ;
- prendre acte du cahier spécial des charges réf. 721 et du montant estimé du marché ayant pour objet « Démolition et reconstruction de la dalle en béton rue des Pastures à Binche-Procédure d'urgence », établis par l'auteur de projet, Bureau d' Etudes TRIEDRE, Rue de Mahy-Faux, 110 à 7133 Buvrines. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 17.254,20 € hors TVA ou 20.877,58 €, 21% TVA comprise ;
- prendre acte du choix de la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- inscrire le crédit et l'article budgétaire à la modification n° 2 du budget extraordinaire 2013 en vertu de l'article L1311-5 du CDLD relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

Accord à l'unanimité

26. Asphaltage de la cour de l'école communale du Château Trigallez

- **Approbation d'avenant 2**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 2 du marché « Asphaltage de la cour de l'école communale du château Trigallez » pour le montant total en plus de 7.287,40 € hors TVA ou 8.817,75 €, 21% TVA comprise pour cause d'égouttage vétuste inapparent à la SPRL CHERON D, Chemin de l'Etoile, 7 à 7060 Soignies ;
- financer cet avenant par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 721/723-60 (n° de projet 20130015).

Accord à l'unanimité

27. Installation d'un système d'alarme anti-intrusion au Service des Travaux

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 734 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Installation d'un système d'alarme anti-intrusion au Service des Travaux », établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.250,00 € hors TVA ou 9.982,50 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 421/723-60 (n° de projet 20130051).

Accord à l'unanimité

28. Aménagement du rond-point UNESCO

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 738 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Aménagement du rond-point UNESCO ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 8.908,88 € hors TVA ou 10.779,74 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 763/735-60 (n° de projet 20130054).

M. Piret indique être favorable à un projet de réaménagement de ce rond-point. Néanmoins, il redoute l'aménagement qui sera mis en œuvre, et d'autant plus à la lecture du cahier des charges qui vise l'achat de poteaux et drapeaux. En effet, la reproduction du style appliqué au rond-point de la rue de Namur, un amas de drapeaux, plantes, pierres et bacs, lui fait craindre le pire pour cette entrée de Ville, dont le centre du rond-point accueille déjà l'œuvre « A la renverse ».

M. Devin explique que le Conseil communal est invité à se prononcer sur le cahier des charges qui ne dicte pas encore l'aménagement paysager qui sera mis en place. Cet aménagement paysager est élaboré en collaboration avec un service paysager de la Wallonie et l'esquisse n'a pas encore été arrêtée.

M. Piret indique à cet effet que les choix de décoration ne sont pas toujours les plus indiqués. Il déplore à cet effet les 18 pots suspendus à la façade du Théâtre.

M. Devin indique que ces 18 pots ne constituent pas non plus son dispositif préféré de fleurissement du Centre-Ville. Il ajoute que cette décoration de la façade du Théâtre est amenée à évoluer en 2014, à l'occasion notamment du remplacement de la plaque Unesco. Pour le rond-point, l'idée est d'en faire un aménagement cohérent. Aussi, l'objectif consiste en un retrait de l'œuvre actuellement présente en son centre. Des contacts avec l'artiste sont noués à cette fin. M. Devin en profite pour indiquer qu'une séance académique sera organisée le 7 novembre au Théâtre à l'occasion du 10^e anniversaire de la reconnaissance Unesco. Tous les conseillers y seront les bienvenus. Des invitations leur ont été remises, sur les tables.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

29. Mission d'auteur de projet pour l'étude et le suivi de la réalisation de trois sentiers balisés

- **Approbation d'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 du marché « Mission d'auteur de projet pour l'étude et le suivi de la réalisation de trois sentiers balisés » pour le montant total en plus de 3.500,00 € hors TVA ou 4.235,00 €, 21% TVA comprise ;
- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 569/733-51 (n° de projet 20130042).

Accord à l'unanimité

30. Désignation d'un bureau d'études pour la démolition, l'ingénierie et les techniques spéciales pour la construction d'une salle polyvalente et de logements sis rue Saint-Moustier n° 6 et n° 8

- **Correctif intitulé du marché public de services**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- modifier l'intitulé du marché de services « Désignation d'un bureau d'études pour la démolition, l'ingénierie et les techniques spéciales pour la construction d'un Centre de promotion de la Dentelle et de logements sis rue Saint-Moustier n° 6 et n° 8 à Binche » en lieu et place du marché « Désignation d'un bureau d'études pour la démolition, l'ingénierie et les techniques spéciales pour la construction d'une salle polyvalente et de logements sis rue Saint-Moustier n° 6 et n° 8 » ;
- procéder à la modification de l'intitulé du marché de services lors de la prochaine modification budgétaire de la Régie foncière, exercice 2013 article 600/100/90.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

31. Acquisition de mobilier pour les écoles primaires – Complément

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le marché public « Acquisition de mobilier pour les écoles primaires – Complément », estimé à 1.827,00 € hors TVA ou 2.210,67 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 722/741-51.

Accord à l'unanimité

32. Acquisition de logiciels

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le marché public « Acquisition de logiciels », estimé à 2.600,00 € hors TVA ou 3.146,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 104/742-53 (n° de projet 20130024).

Accord à l'unanimité

33. Fourniture et pose d'une signalétique de randonnée sur la Ville de Binche

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 732 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Fourniture et pose d'une signalétique de randonnée sur la Ville de Binche », établis par l'auteur de projet, TRACES TPI, rue du Cayaux 17 à 5620 Flavion. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 20.625,68 € hors TVA ou 24.957,07 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: fourniture et pose du balisage des itinéraires de randonnée estimé à 10.125,68 € hors TVA ou 12.252,07 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2: fourniture et pose des panneaux de départ, estimé à 10.500,00 € hors TVA ou 12.705,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 569/733-51 (n° de projet 20130042) ;
- augmenter le crédit lors de la prochaine modification budgétaire du budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 569/733-51 (n° de projet 20130042).

Accord à l'unanimité

34. Acquisition de défibrillateurs externes automatisés pour les salles de sports

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;

- approuver le cahier spécial des charges réf. 730 et le montant estimé du marché "Acquisition de défibrillateurs externes automatisés pour les salles de sports". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 4.100,00 € hors TVA ou 4.961,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, la Direction générale du Sport (ADEPS) - Service des Subventions, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles (Molenbeek-Saint-Jean) ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 764/742-98 (n° de projet 20130048).

Accord à l'unanimité

URBANISME

35. Construction d'une voirie – Rues des Paumes et des Haies à Bray – Résultats de l'enquête publique

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'enquête publique, pour la construction d'une voirie à la rue des Paumes et à la rue des Haies à 7130 Bray.

Mme Debiève demande des explications sur ce dossier. Elle comprend qu'il concerne l'ouverture d'une voirie entre la rue des Paumes et la rue des Haies à Bray. Elle demande si ce projet aura un impact sur le chemin des Hollifosses, situé à l'arrière.

M. Van Houter indique qu'un lotissement a été octroyé permettant le développement de 14 lots. Il s'agit ici pour le Conseil communal de remettre un avis sur le développement de voiries au sein de ce lotissement, permettant ainsi de desservir les 14 lots. Il précise que le projet n'aura aucun impact sur le chemin des Hollifosses. La voirie proposée au dossier sera raccordée aux actuelles rues des Paumes et des Haies, afin de ne pas créer de voie sans issue.

Mme Debiève demande si le stationnement est prévu sur cette voirie. En effet, le quartier ne dispose pas de disponibilité de stationnement.

M. Van Houter explique que la création d'un espace de stationnement est généralement exigée lors de la création d'une nouvelle cellule de logement. Il ajoute qu'au vu de la typologie de logement prévue au permis de lotir, la problématique du stationnement sera sans nul doute rencontrée lors du dépôt des demandes de permis d'urbanisme, qui devraient prévoir un garage.

**Prise de connaissance
sans formulation de remarque**

ENVIRONNEMENT

36. Approbation de la convention de partenariat 2014/2016 entre la Ville de Binche et le Contrat de Rivière de la Haine (CRHa)

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver :

- la convention de partenariat 2014/2016 entre la Ville de Binche et le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine ASBL ;

- la reconduction de la participation financière pour cette même période.
Accord à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

37. Statut pécuniaire du personnel communal – Propositions de modifications – Chèque repas - **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les propositions de modifications du statut pécuniaire du personnel communal concernant l'augmentation de la valeur nominale du chèque repas en y incluant les nouveaux montants proposés.

M. Devin attire l'attention sur l'augmentation parallèle de la valeur faciale du chèque repas au CPAS.

Accord à l'unanimité

38. Règlement de travail du personnel communal – Propositions de modifications – Chèque repas - **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur les propositions de modifications du règlement de travail du personnel communal concernant l'augmentation de la valeur nominale du chèque repas en y incluant les nouveaux montants proposés.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL INCENDIE

39. Personnel Incendie volontaire – Délégation au Collège communal – Désignation du jury pour les examens de recrutements et de promotions du personnel du Service Incendie de la Ville de Binche - **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la délégation au Collège communal pour la désignation du jury d'examen en ce qui concerne les recrutements et les promotions du personnel du Service Incendie de la Ville de Binche.

M. Piret explique le vote négatif du groupe Union par l'opposition de celui-ci à la délégation des compétences du Conseil au Collège communal.

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Contre: 6

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA,
Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Anne-Marie CALLEWAERT**

40. Personnel Incendie – Emploi de sapeur pompier professionnel – Déclaration de vacance de 5 postes – Appel aux candidats par recrutement
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à déclarer la vacance de 5 emplois de « sapeur pompier professionnel » de niveau D4 accessibles par recrutement. L'appel à candidatures pour la constitution de la réserve de recrutement sera publié dans deux quotidiens au moins et sera également affiché dans la caserne.

Accord à l'unanimité

41. Approbation de la convention de mise à disposition du personnel pompier volontaire pour le dispatching zonal
- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de mise à disposition d'un pompier volontaire pour la prézone de Secours Hainaut Centre.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

42. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Tableau de la population scolaire au 31 janvier 2013
- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le tableau de la population scolaire de l'Académie de Musique, de Danse et de Déclamation, arrêté en date du 31 janvier 2013.

Accord à l'unanimité

43. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Tableau de la population scolaire au 31 janvier 2013
- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le tableau de la population scolaire de l'Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs, arrêté en date du 31 janvier 2013.

Accord à l'unanimité

44. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Congés scolaires
- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 22 octobre 2012, point n° 156 par laquelle il marque son accord sur le calendrier des congés scolaires de l'Académie de Musique, de Danse et de Déclamation de la Ville de Binche, pour l'année scolaire 2012/2013.

Accord à l'unanimité

45. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Congés scolaires
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des congés scolaires de l'Académie de Musique, de Danse et de Déclamation de la Ville de Binche, pour l'année 2013/2014.

Accord à l'unanimité

46. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Congés scolaires

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le calendrier des congés scolaires de l'Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche, pour l'année scolaire 2013/2014.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

47. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre – Année scolaire 2013/2014 – Ouverture des cours

- DECISION

Le Conseil communal est invité à procéder à l'ouverture des unités suivantes, à l'Institut Supérieur Plus Oultre pour l'année 2013/2014 :

- gestion et commercialisation des services touristiques/Niveau 1 ;
- gestion et commercialisation des services touristiques/Niveau 2 ;
- banque et finances ;
- assurances véhicules automoteurs/Niveau 1 ;
- assurances véhicules automoteurs/Niveau 2 ;
- stage d'insertion professionnelle en assurance ;
- assurance accidents de travail.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

48. Plan de cohésion sociale – Validation du projet « Plan de cohésion sociale 2014/2019 » de la Ville de Binche

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le projet de « Plan de Cohésion sociale 2014-2019 » de la ville de Binche.

Accord à l'unanimité

49. Paiement de la première partie de la subvention « article 18 » pour l'année 2013

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le paiement de la première partie de la subvention « article 18 », à savoir les 75 % de la subvention complète pour l'année 2013.

M. Joie indique que la 2^e tranche de l'année 2012 n'a pas encore été payée, tandis que le principe de sa liquidation a été voté lors du Conseil communal de début septembre.

M. Ferrari explique que cette tranche sera payée dès la réception du mandat de paiement.

Accord à l'unanimité

50. Modification de l'article 5 du statut du Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée (CCCPH)

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la modification de l'article 5 du statut du Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée (CCCPH).

M. Piret s'inquiète de la difficulté que semble avoir le CCCPH afin de trouver des membres, difficulté qui expliquerait la modification proposée aux statuts du CCCPH. Il rappelle que le CCCPH n'avait pas rencontré ce type de difficulté lors des dernières désignations.

Mme Ruelle explique que la diminution du nombre de membres permettra d'améliorer le fonctionnement du CCCPH, alors que cet organe doit faire face à de nombreuses absences lors de ses réunions, absences dues à l'état de santé des membres notamment.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

51. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche – Compte – Exercice 2012

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche, en sa séance 18 juin 2013, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 43.473,70 € ;
- Dépenses : 21.210,42 € ;
- Excédent : 22.263,28 €.

Pour : 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Benoit DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT

Abstention: 10

Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Manuel BEJARANO MEDINA, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE

52. Fabrique d'église Sainte-Barbe à Péronnes-lez-Binche – Compte – Exercice 2012

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Barbe de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 18 mars 2013, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 107.332,93 € ;
- Dépenses : 100.774,96 € ;
- Excédent : 6.558,57 €.

Contre : 23

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric

**MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA,
Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Pour: 7

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA,
Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN**

**53. Fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix – Budget – Exercice 2014
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2014, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Etienne de Ressaix, en sa séance du 13 août 2013, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 20.002,04 € ;
- Dépenses : 20.002,04 €.

Pour : 20

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Benoit DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER,
Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria
HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA,
Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention: 10

**Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Manuel
BEJARANO MEDINA, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE**

**54. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Budget – Exercice 2014
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2014, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 6.875,48 € ;
- Dépenses : 6.875,48 € ;

La part communale ordinaire s'élève à : 4.837,71 €.

Pour : 20

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Benoit DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER,
Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria
HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA,
Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Anne-Marie CALLEWAERT**

Abstention: 10

**Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Manuel
BEJARANO MEDINA, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE**

**55. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche – Budget – Exercice 2014
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2014, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche, en sa séance 17 septembre 2013, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 38.387,28 € ;
- Dépenses : 38.387,28 €.

Contre : 23

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-
Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric
MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA,
Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Pour: 7

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA,
Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN**

56. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Budget – Exercice 2014

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2014, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, qui s'équilibrerait comme suit :

- Recettes : 54.799,83 € ;
- Dépenses : 54.799,83 €.

Contre : 23

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Marie-
Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric
MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA,
Betty MATERNE, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Pour: 7

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Salvatore CALVAGNA,
Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Anne-Marie CALLEWAERT,
Benoit DEGHORAIN**

57. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2013

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1, exercice 2013, arrêtée par le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes, en sa séance du 11/08/2013, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 17.305,66 €
- Dépenses : 17.305,66 €.

Pour : 19

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Benoit DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Larissa
DAVOINE, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha
LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA,
Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Anne-Marie CALLEWAERT**

Contre : 1
Marie-Claude KLENNER
Abstention: 10
Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Manuel
BEJARANO MEDINA, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE

POLICE ADMINISTRATIVE

58. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Dans le cadre du Plan communal de Mobilité, le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant des zones bleues et des zones de livraisons aux voiries communales suivantes :

- dans la rue Carlo-Mahy ;
- dans la rue du Vieux Sourdiau ;
- dans la rue de la Triperie ;
- dans la rue Saint-Moustier ;
- dans la rue de Biseau ;
- dans la rue Saint-Jacques ;
- dans la rue Notre-Dame de Lorette ;
- dans la rue Boussart ;
- dans la rue Gilles Binchois
(entre la rue de Merbes et l'Avenue Jean Derave, coté pair) ;
- dans la rue Gilles Binchois
(entre la rue de Merbes et l'Avenue Jean Derave, coté impair) ;
- dans le chemin du Tir ;
- dans la rue de Robiano ;
- sur la Grand Place ;
- dans l'Avenue Charles Deliège (partie communale).

Accord à l'unanimité

59. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Dans le cadre du Plan Communal de Mobilité, le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant des zones bleues et des zones de livraisons aux voiries régionales suivantes :

- dans l'Avenue Charles Deliège ;
- dans la rue des Récollets ;
- dans l'Avenue Wanderpepen ;
- dans la route de Mons ;
- dans l'Avenue Charles Deliège.

M. Piret souhaite, à l'occasion de la modification du dispositif de zone bleue, de retirer le samedi après-midi de cette réglementation du parking. En effet, le stationnement dans le centre le samedi après-midi n'est pas difficile puisque les emplacements de parking sont libérés à la suite du marché. Aussi, le dispositif est davantage punitif que facilitateur de l'accès aux commerces et services le samedi après-midi.

M. Van Houter explique que des spécificités ont été intégrées au dispositif Zone Bleue afin de limiter la durée du stationnement à 1h30 et les heures d'applicabilité du dispositif. Ces

spécificités nécessitent l'installation de panneaux additionnels. La non-applicabilité du dispositif le samedi nécessiterait l'installation d'un troisième panneau additionnel. Ceci compliquerait la bonne lisibilité du dispositif.

Accord à l'unanimité

60. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Au cours de ses séances du 31 mai 2011 et 20 décembre 2011, le Conseil communal a arrêté des règlements complémentaires au code de la route relatifs à la création d'une zone bleue sur certaines voiries communales, provinciales et régionales du centre de Binche.

Le Conseil communal est invité à abroger ses décisions antérieures et de les remplacer par le règlement complémentaire sur le roulage aux endroits suivants:

- dans le quartier formé par :
 - la route de Mons (entre les rues Lucien Roland et Charles Deliège) ;
 - l'Avenue Charles Deliège (entre la rue des Archers et la rue Notre-Dame)
 - la rue Notre-Dame ;
 - la Grand Place ;
 - la rue des Récollets ;
 - l'Avenue Wanderpepen (entre la rue de Merbes et la rue des Récollets) ;
 - la rue Boussart ;
 - la rue Louis Buisseret ;
 - la rue de la Gaieté ;
 - la rue de Robiano (entre les rues Saint-Paul et Louis Buisseret) ;
 - la rue Notre-Dame de Lorette ;
 - la rue de la Hure.

Accord à l'unanimité

61. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une limitation de tonnage (5 tonnes) aux voiries communales suivantes sur Ressaix :

- à la Cité Vandervelde ;
- à l'Avenue de la Nouvelle Synthèse ;
- à la rue du Tiblereau ;
- sur la Place Max Buset ;
- à la Cité Max Buset ;
- à la rue du Porion.

M. Van Houter explique que les rues concernées par ce règlement sont les rues comprises entre la chaussée Brunehaut et le complexe de la rue Joseph Stiemon. L'objectif est d'orienter les flux de poids lourds via la rue Albert 1^{er} afin qu'ils ne transitent plus par les zones habitées.

M. Piret explique qu'un dispositif d'interdiction des poids lourds existe déjà dans l'une de ces rues et qu'il n'est malheureusement pas respecté. Il doute dès lors de l'efficacité du règlement proposé.

Accord à l'unanimité

62. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRÊT

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une limitation de tonnage (5 tonnes) aux voiries communales et régionales suivantes sur Binche :

- à la rue des Trois Escabelles ;
- à la ruelle à Cafou ;
- à la rue de l'Abattoir ;
- à la rue de l'Arayou ;
- à la rue des Archers ;
- à la rue des Arquebusiers ;
- à la rue Bard ;
- à la rue de la Biche ;
- à la rue de Biseau ;
- à la rue des Bonnes Femmes ;
- à la rue des Boucheries ;
- à la rue des Boulevards ;
- à la rue Boussart ;
- à la rue des Brasseries ;
- au Chemin Brunehaut ;
- à la rue de Bruxelles ;
- à la rue Carlo-Mahy ;
- à la rue du Cerf ;
- à la Place du Centenaire ;
- à l'Avenue Charles Deliège ;
- à la rue du Cœur Dolent ;
- à la rue de la Coopération ;
- à la rue du Cygne ;
- à la rue Docteur Schweitzer ;
- à la rue des Ecoliers ;
- à la rue de l'Égalité ;
- à la rue de l'Entraide ;
- à la rue Ernest Drisse ;
- à la rue de la Fontaine de Jouvence ;
- à la rue du Four à Chaux ;
- à la rue de la Fraternité ;
- à la rue de la Gaiété ;
- au Chemin de la Gargotte ;
- à la rue du Grand Cavin ;
- sur la Grand Place ;
- à la rue de la Guinguette ;
- à la rue de la Halle aux Filets ;
- à la rue Haute ;
- à la rue de la Hure ;
- à la rue d'Hurtebise ;
- à la rue de Laulaine ;
- à la rue Louis Buisseret ;
- à la rue Lucien Roland ;
- à l'Avenue Marie-José ;
- à la rue du Marché aux Herbes ;
- à la rue des Masures ;

- à la rue de Million ;
- à la Route de Mons (entre la rue de Million et l'Avenue Charles Deliège) ;
- à la rue de la Montagne ;
- au Mont de la Justice ;
- à la rue Mont Sarah ;
- à la ruelle aux Morts ;
- à la rue aux Mordreux ;
- à la rue du Moulin Blanc ;
- à la rue de Namur ;
- à la rue Notre-Dame ;
- à la rue Notre-Dame de Lorette ;
- à la rue de l'Oie ;
- à la rue des Orphelins ;
- à l'Allée des Pastures ;
- à la rue des Pastures ;
- à la rue des Pavillons ;
- à la rue de la Pépinière ;
- à la rue du Phénix ;
- à la rue du Pont de Bois ;
- à la rue du Pont Martine ;
- au Faubourg du Posty ;
- à la rue de la Princesse (entre la Chaussée Romaine et la rue de l'Abattoir) ;
- à la rue des Promenades ;
- à la rue des Récollets ;
- à la rue de la Régence ;
- au Rempart Bon-Secours ;
- au Rempart Saint-Georges ;
- à la rue de Robiano ;
- au Faubourg Saint-Paul ;
- à la ruelle Sainte-Anne ;
- à la rue Saint-Aumône ;
- à la rue Saint-Georges ;
- à la rue Saint-Jacques ;
- à la rue Saint-Moustier ;
- à la rue Saint-Paul ;
- à la rue Saint-Ulgiste ;
- à la rue Saint-Ursmer ;
- à la rue de Savoie ;
- à la rue des Tanneries ;
- au Chemin du Tir ;
- à la rue du Transvaal ;
- à la rue du Travail ;
- à la rue de la Triperie ;
- à la rue du Vieux Sourdiau ;
- à la Voie Romaine ;
- à l'Avenue Wanderpepen (entre les rues de Merbes et des Récollets) ;
- à la rue Zéphirin Fontaine.

M. Piret s'étonne de voir apparaître la ruelle à Cafou dans la liste. Elle est tellement étroite que les camions ne peuvent y entrer.

M. Jaumot demande pourquoi la rue Marie José apparaît dans ce règlement de limitation de tonnage « aux voiries communales et régionales suivantes à Binche ». En effet, une partie de cette rue est située sur Ressaix.

M. Somers explique que l'on aurait pu adopter un seul règlement avec toutes les rues concernées par la limitation de tonnage et qui sont situées sur les 8 anciennes communes. Le souhait a été, pour la bonne compréhension, de présenter un règlement par zone de contournement. Un premier règlement vise le contournement de Ressaix – cité Vandervelde. Un deuxième règlement vise à éviter le transit des camions par Binche. La rue Marie-José, bien qu'elle soit partiellement située sur Ressaix, entre dans le dispositif permettant d'éviter le transit des camions à Binche. C'est la raison pour laquelle elle apparaît dans le règlement concernant la limitation de tonnage à Binche.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

63. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03 septembre 2013 - APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 03 septembre 2013.

M. Piret précise que, concernant son intervention lors du dernier conseil en point divers le lit de la Samme, il avait indiqué que le lit de la rivière est égoutté et non pas asséché.

Approbation du projet de procès-verbal moyennant remarque de Mr Piret

DIVERS :

M. Piret, concernant son intervention lors du dernier conseil communal relative à la végétation du lit de la Samme débordant sur les propriétés voisines, indique qu'aucun représentant de la Ville ne s'est présenté, depuis le dernier conseil communal, afin d'apprécier la situation et proposer une solution.

M. Piret indique également que depuis le début de l'année, les immondices n'ont pas été ramassées à la rue Taille Miot à 13 reprises.

M. Urbain indique que la Ville est consciente de la situation et dénonce systématiquement les non-enlèvements auprès de l'Hygea. L'enlèvement dans cette rue semble dépendre de la volonté du chauffeur.

M. Devin indique que les services de la Ville interpellent effectivement hebdomadairement l'Hygea sur les manquements. Aussi, il transmet ce rapport à la Direction de l'Hygea. Concernant la situation dans cette rue, un rapport particulier sera fait à l'Hygea.

*

La séance publique est levée

*

HUIS CLOS

AFFAIRES ECONOMIQUES

1. Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche – Désignation d'un nouveau représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale du Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche
 - DECISION
2. Asbl Binche Environnement – Désignation d'un représentant supplémentaire de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'Asbl Binche Environnement
 - DECISION
3. A.I.S. ABEM – Désignation d'un représentant supplémentaire de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'A.I.S. ABEM
 - DECISION

PERSONNEL

4. Personnel statutaire – Convention de mise à disposition d'un agent entre la Ville de Binche et la Ville de Charleroi
 - RATIFICATION
5. Personnel administratif statutaire – Démission – Mise à la retraite
 - DECISION

PERSONNEL OUVRIER

6. Personnel ouvrier statutaire – Démission – Mise à la retraite
 - DECISION

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

7. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Ratification de la désignation d’une institutrice maternelle à titre temporaire dans des emplois vacants
 - RATIFICATION
8. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Ratification de la désignation d’une institutrice maternelle à titre temporaire
 - RATIFICATION
9. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – APE – Désignation d’une institutrice primaire à titre temporaire
 - DECISION
10. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Désignations et affectations du personnel temporaire et définitif
 - DECISION
11. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d’un professeur d’éducation physique à titre temporaire
 - DECISION
12. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d’un professeur de religion catholique à titre définitif
 - DECISION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

13. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Charges du personnel
 - DECISION
14. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Désignation d’une surveillante éducatrice
 - RATIFICATION
15. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d’une surveillante éducatrice
 - RATIFICATION
16. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2012/2013 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d’une surveillante éducatrice
 - RATIFICATION

17. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Désignation d'un professeur de flûte à bec à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
18. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Désignation des professeurs à titre temporaire et fixation des prestations subventionnées des membres du personnel nommés
- DECISION
19. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Prise en charge par la Ville de Binche de 2 périodes de cours d'initiation aux pratiques artistiques – Désignation d'un professeur à titre temporaire
- RATIFICATION
20. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire
- RATIFICATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
--

21. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre – Année scolaire 2013/2014 – Désignation d'experts
- DECISION